



Gravats



GISEMENT

- 162 500 t/an de déchets inertes sont produits par les entreprises du bâtiment dans les Pyrénées-Orientales
(source : Direction Régionale de l'Équipement LR, 2001).



RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Circulaire du 15 février 2000

- Tous les intervenants de l'acte de construire, sans exception, sont concernés et impliqués dans l'élimination des déchets. Les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les entreprises et industriels font partie d'une chaîne économique et technique. C'est à l'ensemble de cette chaîne que revient la responsabilité de gérer le traitement et l'élimination des déchets.

Norme N FP 03-001 : cahier des clauses administratives générales applicables aux travaux de bâtiments faisant l'objet de marchés privés

- Si cette norme est mentionnée par les maîtres d'ouvrage, la nature et les quantités de déchets à éliminer doivent être identifiées dans le prix des travaux et les entreprises doivent faire apparaître un poste déchets dans les devis et les factures.

Origine

C'est l'ensemble des matériaux issus de la démolition ou de la construction des bâtiments, du terrassement...

Nature

Ce sont des matières inertes, composées d'éléments minéraux qui n'évoluent pas dans le temps (non putrescibles), sauf le plâtre qui peut réagir. Les gravats comprennent des pierres, du béton, des briques, des tuiles...

Ce sont des **déchets non dangereux**. Seule la **présence d'amiante** peut les rendre **dangereux** et nécessite une élimination particulière (voir fiche « Amiante »).

Stockage et collecte

Les gravats ne se dégradent pas dans le temps et ne subissent pas d'altération, ils ne présentent pas de risque pour l'environnement. Cependant ils peuvent constituer une pollution visuelle selon les quantités stockées. La durée de stockage doit donc rester limitée.

Si l'agriculteur réalise lui-même ses travaux de construction ou de démolition de bâtiments, il peut :

- faire appel à un **collecteur**,
- les apporter dans des **carrières** qui les acceptent,
- les déposer en **déchetterie** pour de petites quantités, si celle-ci les admet.



Élimination, valorisation

Les gravats peuvent être valorisés par réutilisation en remblais. Ils peuvent également être concassés puis criblés pour produire des granulats réutilisés pour des travaux routiers, de terrassement ou peuvent servir à réhabiliter une ancienne décharge. S'ils ne sont plus réutilisables, ils seront alors enfouis en ISDI (réservé aux déchets inertes et plâtres) ou apportés dans une carrière qui les récupère.



CONSEILS PRATIQUES

✓ Les gravats, en petite quantité, peuvent être valorisés sur l'exploitation pour remblayer un chemin.

Contacts utiles

• OPÉRATEURS

COORDONNÉES*	TÉL.	COLLECTE	CARRIÈRE	COÛT** (hors transport)
ARENY T.P.				
Avenue Mont Louis 66210 LES ANGLÉS	04 68 04 43 49		X	4 à 7 € HT / t
COLAS Midi Méditerranée				
Hameau Riutes 66760 LATOUR DE CAROL	04 68 04 80 64		X	8,95 € HT / t
POINT P				
197 avenue de Prades - BP 2075 66000 PERPIGNAN	04 68 55 70 50	X		26 € TTC / m ³
ROUSSILLON AGREGATS				
ZA route de Castelnou 66300 SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	04 68 53 56 08		X	8,82 € HT / t
S.A.S. SOPER (DERICHEBOURG)				
48 rue Georges Latil - Espace Polygone 66000 PERPIGNAN	04 68 52 95 78	X		8 € HT / t
SABLIÈRE DE LA SALANQUE				
488 rue Louis Delage - Espace Polygone 66000 PERPIGNAN	04 68 63 26 70		X	12 € HT / t
TUBERT Patrick (SARL)				
Route de Bages et Centre de tri et déchetterie professionnelle 66200 ELNE	04 68 22 08 59	X		10 à 20 € HT / t
VAILLS (SA)				
Route Départementale 900 66160 LE BOULOU	04 68 83 18 76		X	NC
VAILLS (SA)				
Route de Tarérach 66320 VINCA	04 68 05 90 76		X	NC
VEOLIA Propreté ONYX LR				
166 rue Nicolas Appert 66000 PERPIGNAN	04 68 92 92 20	X		NC

* se référer également à la liste des déchetteries des PO

** prix donnés à titre indicatif, variables en fonction de la qualité, de la quantité et du cours de chaque déchet, selon enquêtes réalisées auprès des entreprises citées en 2009, 2012 ou 2014.

NC : non communiqué